

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 11 DECEMBRE 2023

ETAIENT PRESENTS

Sylvain CAPOT	Adeline MAUDUIT
Alain DURAN	Martine TAJAN
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Alain TORTET
Laurent BRACHET	

ABSENTS(ES) EXCUSES(ES)

Brigitte DURAN
Marie PUJOL
Jean-Pierre MOLE

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine TAJAN

PRESIDENT DE SEANCE

Alain TORTET - Maire

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent Procès-Verbal du 16 OCTOBRE 2023

DELIBERATIONS

- Prime pouvoir d'achat
- Travaux 2024 « Demande de Subventions »
- Ouverture de crédits en investissement pour le BP 2024
- Biens vacants

QUESTIONS DIVERSES

- Subvention inondations Pas de Calais
- Formation PCS du 24 janvier 2024
- Achat d'un tilleul à La Rivière
- Travaux de l'Eglise de l'Assomption

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 heures

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

VOTE

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATIONS

• **Prime du Pouvoir d'Achat**

Le Décret concernant cette Prime du Pouvoir d'Achat a été votée.

Ces primes s'échelonnent de 300 à 800 € bruts, en fonction de la rémunération brute perçue par les agents entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023, et au prorata du temps de travail.

Cette prime est à la charge de la Commune.

Favorable : 7

Réservé : 0

Défavorable : 0

• **Travaux 2024 demande de subventions**

PONT DE LA RIVIERE : Suite aux constatations faites par le Bureau d'Etudes SITES, il est indispensable et urgent de faire les travaux concernant la sécurisation de ce pont.

De simples réparations du pont ne s'avèrent pas être une solution pérenne.

Le coût du remplacement d'une dalle béton avec un renforcement des lignes d'appui s'élève à :

- 500 000 € TTC

Des « Demandes de Subventions », auprès des organismes suivants, seront sollicitées :

- SEREMA - la Région – le Département

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

• **Ouverture de Crédits en « Investissement » pour le BP 2024**

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2024.

Ces ouvertures de crédits devront être prises en compte lors de la confection du budget primitif 2024.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

• **Biens vacants**

Nous devons fixer un prix de vente pour les Biens Vacants désignés ci-après :

- Les bois : **1 700 €/ha**
- Les landes : **1200 €/ha** (à voir, en fonction de l'état du terrain)
- Les prés : **1500 €/ha**
- Les sols : une proposition sera faite par l'acquéreur

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

• **Subvention inondations Pas de Calais**

Au vu des dépenses importantes qui devront être engagées, prochainement, pour effectuer les travaux sur notre Commune, nous regrettons de ne pas répondre favorablement à cette subvention.

• **Formation PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

Il convient de rappeler que les Elus Locaux en général, et les Maires, en particulier, ont un rôle majeur à jouer en matière de protection de leurs concitoyens.

Cette responsabilité revêt une particulière acuité en zone de risque naturel ou industriel.

Elle justifie, d'autant plus, l'opportunité pour chaque commune concernée, de rédiger un plan communal de sauvegarde.

Enfin, le P.C.S doit permettre de faire face à n'importe quel événement de sécurité civile.

Il peut en effet être activé pour les événements d'origine :

- Naturelle
- Climatique
- Sanitaire

Cette formation des Elus(es) sera faite sur notre Commune sur une journée,

le Mercredi 24 janvier 2024

• **Achat d'un tilleul à La Rivière**

Afin de remplacer le mûrier qui n'a pas résisté aux intempéries, il sera remplacé par un tilleul.

POUR INFORMATION

TRAVAUX POUR L'EGLISE de L'ASOMPTION :

La tranche suivante des travaux prévoit :

- Le traitement des soubassements piqués
 - 26 940,85 € HT
- Reprise du linteau de la porte Gouttereau Sud
 - 3 010,63 € HT

La Mairie effectuera les « Demandes de Subventions » pour les travaux de l'Eglise après avoir traité le dossier du Pont de La Rivière qui est prioritaire.



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures